



Jeu concours RENT AND DROP «GRAND JEU CONCOURS PEAGE REMBOURSE»

Article I : Organisation

RENT ALL SAS, Société par Actions Simplifiées au capital de 800.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 839 424, dont le siège social se situe au 22 rue des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d' Or (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit avec obligation d'achat intitulé «**Grand Jeu Concours Péage Remboursé** ».

Le jeu démarre à compter du **15 Novembre 2016 à 10h au 12 Décembre 2016 à 14 heures**.

Article II : Participation

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes nom et adresse e-mail.

Le participant ne peut en aucun cas jouer avec plusieurs emails, sous plusieurs pseudonymes, pour le compte d'autres Participants. Toute utilisation d'adresses email différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Article III : Modalités

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

- effectuer la réservation par téléphone ou sur internet d'un véhicule RENT AND DROP,
- effectuer un départ avec ce véhicule (de 6, 12 ou 20M3) entre le **15 Novembre 2016 à 10h et le 12 Décembre 2016 à 14 heures**.

Une fois le départ effectué, la participation au tirage au sort du client est validée de fait.

Toute participation, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées sur le site internet en modifiant son formulaire d'inscription ou en informer l'organisateur par tout autre moyen.

Article IV : Désignation des Gagnants

Un tirage au sort sera effectué toutes les semaines sur les départs effectués lors des sept (7) derniers jours (entre le **15 Novembre 2016 à 10h** et le **12 Décembre 2016 à 14 heures**) par le président de la société RENT ALL SAS – Rent and Drop pour désigner à chaque tirage au sort un (1) Gagnant parmi l'ensemble des participations recueillies. Le tirage au sort est effectué sur la base des identifiants de contrat RENT ALL SAS de type RND-XXXXXX (X désignant un chiffre).

Le Gagnant de chaque semaine sera désigné, soit l'équivalent de 5 gagnants sur la durée du jeu.

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Tous les Gagnants seront personnellement informés de leur qualité de Gagnant par RENT ALL SAS via l'adresse email communiquée lors de leur réservation, la semaine suivant la fin de la location indiquée sur le contrat.

A réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrables pour adresser par courrier postal à :

RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours Péage remboursé
Bâtiment La Licorne – entrée B
540 Allée de Hêtres
69760 Limonest

Ou par courrier électronique à l'adresse marketing@rentanddrop.com avec pour objet RENT AND DROP - GRAND JEU CONCOURS PEAGE REMBOURSE :

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal et ville)
- Un titre justificatif de péage de son trajet en aller simple

Le Gagnant recevra par la suite un chèque par courrier postal ou un virement bancaire, sous un délai de 30 jours ouvrés.

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et RENT ALL SAS pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Article V : Dotations

Chaque lundi un tirage au sort sera effectué sur tous les départs faits la semaine précédente. Chaque tirage au sort désignera un gagnant qui se verra rembourser le montant du péage pour son trajet en aller simple.

Le montant à rembourser sera calculé suivant les indications données sur le site www.mappy.com pour le trajet effectué en aller simple et la catégorie du véhicule.

Si le gagnant a effectué deux réservations aux mêmes dates de départ, ce dernier recevra son lot suivant le contrat tiré au sort (CF article IV).

Ne sont pas inclus dans les lots les frais de déplacement et plus généralement les frais de toute nature qui pourraient éventuellement être engagés par les Gagnants pour la jouissance des lots.

Les lots sont incessibles, non transmissibles, non modifiables, non échangeables et non remboursables.

En cas d'indisponibilité des dotations initialement présentées dans un délai raisonnable, RENT ALL SAS se réserve la possibilité de leur substituer toute autre dotation d'une valeur équivalente.

La société RENT All SAS décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux Gagnants pendant la jouissance de leur lot.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 12 Décembre 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours Péage remboursé,
Bâtiment La Licorne – entrée B
540 Allée de Hêtres
69760 Limonest
(timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur simple demande écrite conjointe).

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, RENT ALL SAS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VIII : Disqualification

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

RENT ALL SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article IX: Limite de responsabilité

RENT ALL SAS ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des

éventuels virus circulant sur le réseau.

RENT ALL SAS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à RENT ALL SAS de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article X : Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

Article XI : Publicité

Par l'acceptation de leurs dotations, les Gagnants autorisent RENT ALL SAS – Rent and Drop à utiliser leur identité, leur image et leur enregistrement audio/vidéo dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article XII : Loi applicable et litiges

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parviennent pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

RENT ALL SAS – Rent and Drop – Grand Jeu Concours Péage remboursé
Bâtiment La Licorne – entrée B
540 Allée de Hêtres
69760 Limonest

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.